

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 20 MARS 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 20 mars 2017, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire

Étaient aussi présents : M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière
M. Alain Halley, directeur général et greffier adjoint

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 15 mars 2017, vers 11 h 30, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 20 MARS 2017 à 13 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

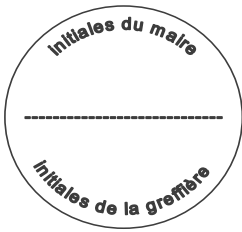
- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2017-093)
- 2° Octroi de contrat à Choc Démolition inc. – démolition d'un bâtiment – 34 632,00 \$ plus taxes
- 3° Adoption du premier projet du règlement numéro 637 amendant le règlement de zonage numéro 53
- 4° Modification à la résolution 2017-060 – projet boulodrome

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 16^e jour du mois de mars 2017

Maude-Andrée Pelletier
Greffière



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 16 mars 2017
André Lamy	par courriel le 16 mars 2017
Jean-Pierre Gélinas	par courriel le 16 mars 2017
Charles Fréchette	par courriel le 16 mars 2017
Françoise Hogue Plante	par courriel le 16 mars 2017
Gilles A. Lessard	par courriel le 16 mars 2017
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 16 mars 2017

2017-093

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 20 mars 2017 avec l'ajout du point suivant :

5^o Appel d'offres public – réfection et réparation de pavage 2017

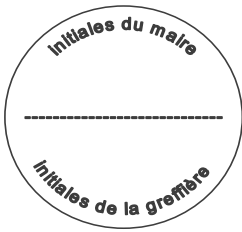
2017-094

OCTROI DE CONTRAT À CHOC DÉMOLITION INC. – DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT – 34 632,00 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour les travaux de démolition d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le mardi 14 mars 2017 à 14 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Entrepreneur	Option 1 Coût avant taxes	Option 2 Coût avant taxes
Démolition D.C. inc.	105 000,00 \$	94 000,00 \$
Art-Dem inc.	67 550,00 \$	65 550,00 \$
Démolition Des Rivières	105 424,00 \$	95 770,00 \$
Les Entreprises Géniam	63 850,00 \$	59 850,00 \$
Excavation Bois-Francis inc.	87 100,87 \$	87 100,87 \$
G.R.D. Démolition inc.	78 500,00 \$	69 500,00 \$
Les Services de Construction Démolition Spec inc.	92 000,00 \$	99 000,00 \$
Maçonnerie ERM inc.	153 700,00 \$	142 800,00 \$
Robert Fer et Métaux	73 500,00 \$	68 700,00 \$
G.P.L. Excavation inc.	141 000,00 \$	132 000,00 \$



BLR Excavation, Division de Terrassement BLR inc.	110 996,60 \$	107 454,64 \$
Choc Démolition inc.	34 632,00 \$	34 632,00 \$
Thomas Bellemare ltée	78 000,00 \$	72 000,00 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Choc Démolition inc.;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contrat pour les travaux de démolition d'un bâtiment soit octroyé à Choc Démolition inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, selon l'option 2, au coût de 34 632,00 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2017 et plus précisément au poste 02- 610-00-516;

QUE le maire et la direction générale ou la greffière soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à donner suite à la présente résolution.

2017-095

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 637 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 53

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Françoise Hogue Plante en vertu de la résolution 2017-080 à la séance ordinaire du 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait lecture du règlement numéro 637 intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 53 (article 227, paragraphe 3) »;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., chapitre A-19.1, l'adoption du premier projet de règlement de zonage doit faire partie des étapes de l'adoption d'un règlement de zonage;

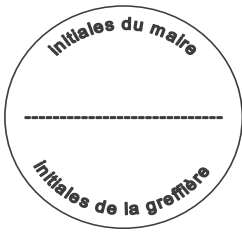
POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le premier projet du Règlement numéro 637 amendant le règlement de zonage numéro 53 (article 227, paragraphe).

2017-096

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2017-060 – PROJET BOULODROME

CONSIDÉRANT que par la résolution 2017-060 le conseil municipal autorisait monsieur René Boilard, directeur du Service des travaux publics ou monsieur Alain Halley, directeur



général, à signer, pour et au nom de la Ville de Louiseville, toutes demandes et documents officiels en lien avec les demandes de subvention auprès des divers paliers gouvernementaux afin d'aider au financement du projet de construction d'un nouveau bâtiment abritant un boulodrome;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser cette résolution;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la résolution portant le numéro 2017-060 soit modifiée ainsi, à savoir :

QUE monsieur René Boilard, directeur du Service des travaux publics ou monsieur Alain Halley, directeur général soient autorisés à présenter une demande de subvention pour le projet de reconstruction du boulodrome dans le cadre du Programme Nouveau fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC);

QUE la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE le libellé de la résolution 2017-060 reste inchangé.

2017-097

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – RÉFECTION ET RÉPARATION
DE PAVAGE 2017**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public pour la réfection et la réparation de pavage pour l'année 2017;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 13 h 53.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE